**Zeitschrift:** Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

**Band:** 28 (1966)

Heft: 5

**Rubrik:** Echos de l'industrie des machines agricoles

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Echos de l'industrie des machines agricoles

## La Régie Renault renforce sa position sur le marché européen des tracteurs

Un des plus grands producteurs de véhicules d'Europe, la Régie Nationale des Usines Renault, à Billancourt (France), se propose d'occuper une position encore plus forte sur le marché européen des tracteurs.

En vue de mieux se défendre contre une concurrence internationale qui devient encore plus acharnée sur le marché des tracteurs agricoles, le Conseil d'administration de la Régie Renault a décidé re-



Fig. 1: Dans son nouveau programme de fabrication, la nouvelle filiale de la Régie Renault, appelée Renault Matériels Agricoles (R.M.A.) à prévu une heureuse modification de la forme des modèles de tracteurs bien connus «Super» et «Standard». Elle a aussi attaché une importance particulière au poste de conduite, en veillant en premier lieu à offrir davantage de confort et de sécurité au conducteur. Un siège très confortable de conception ultra-moderne, pouvant être réglé suivant la corpulence et le poids du conducteur et qui comporte un système de suspension avec parallélogramme articulé et amortisseur hydraulique, constitue dorénavant une des caractéristiques de l'équipement de série des tracteurs agricoles Renault de tous modèles.

cemment d'augmenter dans de larges proportions sa capacité de production et de donner une nouvelle extension à ses services de vente tout en procédant à une modernisation générale des installations, et cela aussi bien à l'étranger qu'en France même.

Le Département des tracteurs, qui constituait jusqu'à maintenant un service de cette grande entreprise de production de véhi-



Fig. 2: Le «Tractor-Control» est la désignation adoptée pour un nouveau dispositif de relevage hydraulique qui règle la profondeur de travail des machines ou instruments accouplés suivant la résistance opposée à l'avancement et la position du matériel. Cette régulation combinée se fait de manière particulièrement précise par l'intérmédiaire des bielles inférieures du système d'attelage trois-points. Tous les tracteurs du modèle «Super 6» sortant actuellement d'usine sont équipés de ce dispositif de relevage hydraulique perfectionné. Sur demande, les tracteurs du modèle «Super» peuvent être également livrés avec ce relevage hydraulique.



Fabrique d'Accumulateurs d'Oerlikon, 8050 Zurich 11

Bureau de vente à 8055 Zurich 3 Bureaux et ateliers à Bâle-Munchenstein, Bienne, Coire, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Olten, Sion, St-Gall et Thoun. cules à moteur et sans moteur a été rendu totalement autonome en tant que filiale, c'est-à-dire comme entreprise indépendante dirigée et contrôlée par la société mère. Afin d'assurer tout spécialement l'extension et le développement de cette filiale consacrée à la fabrication des tracteurs, la Régie Renault a obtenu une importante aide financière à long terme. La nouvelle société constituée s'appelle Renault Matériels Agricoles (R.M.A.) et son capital est de 25,6 millions de nouveaux francs. Sa direction continue d'être assurée comme jusqu'ici par M. Daniel Dreyfus. La société R.M.A., qui a reçu la plus grande partie des immobilisations de la Fabrique de tracteurs du Mans en tant que capital (éléments de l'actif de cette entreprise industrielle consistant probablement en valeurs mobilières et bancaires, bâtiments, terrains, machines, matériel, etc.), disposera par conséquent de moyens financiers importants lui permettant d'effectuer à l'avenir les investissements nécessaires à son développement.

# L'ASMA et l'UMA travaillent ensemble

La dernière assemblée générale de l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA), à laquelle participaient de nombreux membres, s'est tenue le 15 décembre 1965, à Berne. Présidée par M. Willy Aebi, Dr, de Berthoud, elle approuva à une forte majorité (après la liquidation des affaires courantes) la convention passée entre l'ASMA et l'Union des fédérations agricoles suisses pour la machine agricole (UMA). Grâce à la convention précitée, les quelques coopératives agricoles qui, dès avant 1939, ne pouvaient s'occuper de la vente de matériels agricoles du fait de l'opposition manifestée par l'ASMA, ont vu se lever cette barrière. En contrepartie, les membres de l'UMA se sont déclarés prêts à respecter le règlement de l'ASMA concernant les expositions, les démonstrations et l'activité publicitaire dans le domaine de la vente des machines agricoles. Un trait de plume a ainsi remédié, de façon avantageuse pour les deux parties, à un état de choses regrettable qui durait depuis de nombreuses années. Il y a lieu de s'en réjouir.